



CONSEIL MUNICIPAL

DATE RÉUNION

14 décembre 2011

Sous la présidence de Monsieur Gino BOISMORIN, Maire.

PRÉSENTS : Mesdames et Messieurs G. BRARD - B. PELLE - J. DALIBARD - M. LAVAUD
- Adjoints
Mesdames et Messieurs J. LANGE – C. DIARD - MF BIARDEAU - I. ANDRILLON - C. DEVANNE - O. PASCO - J. LE GALLOUDEC - A. DEL AGUILA - Conseillers municipaux

EXCUSES : M. FOUCHER (pouvoir à B. PELLE- P. GARNIER (pouvoir à ML) - E. HERVE

SECRÉTAIRE : M. LAVAUD

Monsieur Le Maire indique que la Ligue Protectrice des Oiseaux (LPO) représentée par Messieurs JP MOREAU, Président - G. MOURGAUD – Directeur, M. GYS, Membre et O. LOIR, chargé de mission, vient présenter le projet de collaboration avec la commune d'Andard. Après présentation du projet, le conseil devra se positionner sur la suite à donner à ce projet.

Madame ANDRILLON rappelle que le Comité Développement Durable se demandait si la commune pourrait être collectivité refuge pour les animaux. Après plusieurs rencontres avec la LPO et visite de 3 sites : La Roselière, le Parc Municipal et le Parc de la Roche Tinard, la LPO a retenu le site de la Roselière comme site remarquable du fait de sa bio diversité.

Monsieur MOREAU a présenté la LPO tant d'un point de vue national que départemental. Ce sont actuellement 1 200 membres, 15 membres au Conseil d'Administration, 12 salariés et 10 stagiaires en période estivale qui sont actifs sur le plan départemental, les bureaux sont situés à Bouchemaine et à Saumur. La LPO travaille sur un champ d'actions relativement large : éducation à l'environnement avec les écoles, conseil à la gestion des milieux naturels et agricoles, accompagne les collectivités dans l'élaboration des documents d'urbanisme notamment sur la trame verte et bleue, maintien permanent d'une veille écologique... Son site internet est www.faune-anjou.org

Concernant le projet de conservation de la Roselière, la LPO indique que c'est une des dernières zones humides qui joue un rôle écologique, c'est un réservoir de bio diversité et un élément naturel important reconnu par le PNR comme étant un site majeur. Ce site a été retenu par le Conseil Général comme un des 90 sites sur le Maine et Loire qui disposent d'argumentaires scientifiques de qualité.

Les objectifs du projet sont :

- Amélioration des connaissances naturalistes,
- Gestion conservatoire du site,
- Valorisation du site

Les moyens permettant de mettre en œuvre les objectifs pourraient être des locations aux propriétaires des terrains ou éventuellement des acquisitions.

De nombreux partenaires travaillent avec la LPO comme le Parc Naturel Régional, le Conseil Général, le Conseil Régional, l'Agence de l'eau, les exploitants agricoles,...

Le calendrier du projet :

- Etude diagnostic préliminaire et accompagnement au projet en deux phases pour un coût de 15000 € pouvant être subventionné par le Conseil Général
- Mise en place d'un plan d'actions en phase 3, qui sera déterminée après les phases 1 et 2.

Monsieur Le Maire indique que la commune dispose d'un patrimoine naturel intéressant à défaut d'avoir un patrimoine bâti conséquent, il lui semble important de le préserver et de le mettre en valeur.

Un échange avec les membres de la LPO et les membres du conseil municipal est engagé.

Monsieur BRARD souligne l'intérêt d'une telle démarche, celle-ci pouvant être entreprise en même temps que la création du futur ensemble immobilier « Le Gué/Les Fourneaux ».

A l'issue de cette discussion, et après le départ des membres de la LPO, le conseil municipal valide le fait d'engager les phases 1 et 2 avec la LPO et d'engager les financements pour le budget primitif 2012. Il souligne la nécessité de se rapprocher des utilisateurs des lieux.

I – ADOPTION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE

Le procès verbal de la séance du dernier conseil municipal est approuvé.

II – COMPTE RENDU DES COMMISSIONS

Il n'y a pas de compte rendu de commission depuis le conseil municipal du 30 novembre.

III - COMPTE RENDU DES ARRETES PRIS PAR Monsieur Le Maire dans le cadre de sa délégation.

Monsieur le Maire n'a pas pris d'arrêté.

IV – DELIBERATIONS

1. TIERS TEMPS AEROMODELISME – Subvention exceptionnelle

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que l'association TIERS-TEMPS section aéromodélisme sollicite une subvention exceptionnelle pour l'organisation de son concours indoor qui se déroulera à l'Espace Jeanne de Laval, le 15 janvier 2012.

Il rappelle que le conseil municipal accorde une participation financière exceptionnelle de 110,00 € et ce, dans le cadre de la démonstration d'activité sportive de l'association locale dont les entrées seront gratuites.

Le conseil municipal donne un avis favorable à l'octroi de cette subvention.

La délibération est approuvée par 15 voix.

2. ADMISSION EN NON VALEUR

Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal une demande d'admission en non-valeur, adressée par la Trésorerie de Trélazé, pour des factures de cantine, au titre de l'année 2009 – 2010-2011, pour la somme de 271,41 €.

La délibération est approuvée par 15 voix.

3. PERSONNEL – Mise à jour tableau des effectifs – augmentation temps de travail

Monsieur Le Maire expose au conseil municipal que la réorganisation de la restauration scolaire modifie le temps de travail des agents, aussi, il propose au conseil municipal :

- D'augmenter le temps de travail du poste d'adjoint technique territorial de 2^{ème} classe à temps non complet de 17.89/35^{ème} à 20.46/35^{ème} à compter du **1^{er} janvier 2012**,
- D'augmenter le temps de travail du poste d'adjoint technique territorial de 2^{ème} classe à temps non complet de 22.56/35^{ème} à 25.79/35^{ème} à compter du **1^{er} janvier 2012**,
- D'augmenter le temps de travail du poste d'adjoint technique territorial de 2^{ème} classe à temps non complet de 16.84/35^{ème} à 17.71/35^{ème} à compter du **1^{er} janvier 2012**.

La délibération est approuvée par 15 voix.

4. FINANCES – DECISION MODIFICATIVE N°3

Monsieur le Maire explique qu'il y a lieu d'apporter des modifications en dépenses de fonctionnement, au budget primitif 2011, de la façon suivante :

DEPENSES de FONCTIONNEMENT		DEPENSES d'INVESTISSEMENT	
6574 – Subvention aux associations	+1445.31 €		
6257 – Réceptions	- 1445.31 €		
Total :	0.00 €	Total :	0.00 €

Cette somme de 1445.31 € sera affectée à l'Association Andardaise d'Animations pour avoir contribué en appui de comptabilité, au bon déroulement des animations culturelles initiées pendant l'année 2011.

La délibération est approuvée par 15 voix.

5. PERSONNEL – régime indemnitaire – prime annuelle réactualisation du montant

Monsieur Le Maire expose au conseil municipal que le personnel a sollicité la revalorisation du montant de la prime annuelle qui a fait l'objet d'une attribution par délibération du conseil municipal du 29 avril 2009. Il propose de conserver les modalités mises en place et de réactualiser le montant, comme il en avait été convenu. Le montant réactualisé passera de 900 € à 1 100 € pour un temps complet et sera proratisé suivant le temps de travail de chaque agent.

Monsieur LE GALLOUDEC demande s'il y a une démarche d'harmonisation au sein de la CCVLA à ce sujet.

La délibération est approuvée par 14 voix pour et 1 abstention (OP).

6. Secteur de Marguerie – Acquisition de terrain à la SCI KINE ANDARD

Monsieur Le Maire rappelle que la commune avait envisagé de poursuivre la liaison entre l'Allée Ambroise Paré et les immeubles de Maine et Loire Habitat. Ce projet de liaison est validé, aussi, la commune doit se porter acquéreur de la parcelle cadastrée AB 817 d'une superficie de 125 m² appartenant à la SCI KINE ANDARD. La SCI a donné son accord pour une vente à l'euro symbolique et la prise en charge par la commune des frais d'actes notariés.

La délibération est approuvée par 15 voix.

7. RD4 – Aménagement – Avenant n°1 - lot n°2

Monsieur Le Maire rappelle que par délibération du 7 juillet 2010, le conseil municipal, dans le cadre des travaux de d'aménagement de la RD4 - Grand rue, autorisait Monsieur Le Maire à signer les marchés avec les entreprises. Il s'avère que la réalisation de ces travaux se traduit par un avenant en moins value, à savoir l'avenant n°1 concernant l'entreprise **SARL Claude PAPIN** pour le lot n°2 – Aménagements paysagers, pour un montant de – **672,55 € HT** portant ainsi le marché à **20 259,80€ HT** soit **24 230,72 € TTC**. En effet, l'entreprise n'a pas planté tous les arbres initialement prévus au marché, de plus elle ne va pas procéder au remplacement d'un certain nombre de végétaux morts ou mal repris.

La délibération est approuvée par 15 voix.

V – INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

➤ SIVU – Construction d'une salle multisports - Présentation de l'APD de Monsieur JL CORDIER architecte chargé de la maîtrise d'œuvre

Monsieur BOISMORIN présente le projet de la salle multisports sur le complexe sportif Jean Cherre d'une capacité de 350 places assises pour les activités sportives : basket, badminton, handball et volley-ball, grandes manifestations telles gala de judo, gala de gym et autres, et mise à disposition des écoles d'Andard et de Brain sur l'Authion. Cette salle de 1 700 m² dont 1 000 m² d'aire de sport devrait être opérationnelle pour septembre 2013. Le montant des travaux est estimé à 1 770 000 € HT auquel il conviendra d'ajouter les travaux de parking soit 200 000 €, les subventions attendues sont de l'ordre de 600 00 €.

➤ APEJF

Madame ANDRILLON remercie tous les participants qui ont permis au marché de Noël de remporter un vif succès, malgré la pluie.

La séance est levée à 23 h

Le Secrétaire,
Michel LAVAUD

Le Maire,
Gino BOISMORIN

Les membres du conseil municipal :

M. Gilles BRARD	Mme Brigitte PELLÉ	M. Jacques DALIBARD	Mme Maryse FOUCHER Excusée Pouvoir à B. PELLE
M. Jean LANGE	Mme Carole DIARD	Mme Marie-France BIARDEAU	Mme Isabelle ANDRILLON
Mme Colette DEVANNE	M. Olivier PASCO	Mme Patricia GARNIER Excusée Pouvoir à M. LAVAUD	M. Jacques LE GALLOUDEC
M. André DEL AGUILA	M. Eric HERVE Absent		